



Direction des  
Ressources Humaines

## Arrêté n°009-2022

La Présidente de l'UBS arrête :

### Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2022 est fixée comme suit :

Poste à pourvoir	Commission
Enseignant Contractuel 2 <sup>nd</sup> degré « Anglais » IUT Lorient N° 0933	<p>➤ <b>Présidente</b> : Pierre GOUELO, PREN</p> <p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Catherine KERBRAT-RUELLAN, VP relations académiques</li><li>➤ Gaël ALLIGAND, PRCE et directeur de l'IUT</li><li>➤ Pascale LE SQUER, PRCE</li><li>➤ Florence KERVICHE, PRAG (CDI)</li></ul>

Fait à Lorient, le 11 mars 2022

La Présidente,

**Virginie DUPONT**

Signé par : Virginie Dupont  
Date : 17/03/2022  
Qualité : La Présidente

